

AEDES & PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 40/42, rue La Boétie – 75008 Paris
903 535 714 R.C.S. Paris

**CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES
DU 28 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée, connaissance prise de la décision qui précède, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 791.519,49 euros au compte « Report à nouveau » qui passera de -667.952,09 euros à -1.459.471,58 euros après affectation.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la Société.

Vote de la consultation écrite du 28 juin 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Représenté par David GUINARD

DocuSigned by:
David GUINARD
68D629621176434...

COMPTES ANNUELS

AEDES & PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Siren : 903535714
40 rue la Boétie
75008 Paris

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

DocuSigned by:
David GUINARD
68D629621176434...



SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS	3
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE	7
PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION	8
FAITS MARQUANTS	8



ETATS FINANCIERS



BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 700,00		1 700,00	1 700,00
ACTIF IMMOBILISE	1 700,00		1 700,00	1 700,00
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.	1 984 780,22	992 390,14	992 390,08	565 567,00
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	35 562,31		35 562,31	238 949,00
Total des créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	100 619,20		100 619,20	12 183,00
ACTIF CIRCULANT	2 120 961,73	992 390,14	1 128 571,59	816 699,00
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	2 122 661,73	992 390,14	1 130 271,59	818 399,00



BILAN PASSIF

Rubriques	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	100,00	100,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(667 952,09)	
Résultat de l'exercice	(791 519,49)	(667 952,00)
Total situation nette	(1 459 371,58)	(667 852,00)
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(1 459 371,58)	
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	42 372,52	52 352,00
Autres dettes	2 547 270,65	1 433 900,00
TOTAL DETTES	2 589 643,17	1 486 251,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	1 130 271,59	818 399,00



COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT COMPTABLE	Export	Net 2023	Net N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée		853 645,93	1 131 134,00
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		154 515,27	1,00
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 008 161,20	1 131 136,00
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		249 161,18	
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes		900 310,77	1 227 423,00
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions		581 336,11	565 567,00
Autres charges		1,80	1,00
CHARGES D'EXPLOITATION		1 730 809,86	1 792 991,00
RESULTAT D'EXPLOITATION		(722 648,66)	(661 856,00)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		68 870,83	6 096,00
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(791 519,49)	(667 952,00)



ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement n°2014-03 de l'ANC. Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur prix d'acquisition ou de souscription.

b) Stocks

Les stocks d'en cours de production sont constitués des coûts de développement directs engagés lors de la phase de pré-construction des projets.

Les coûts des projets dont le stade d'avancement n'a pas dépassé la finalisation des études faune-flore sont dépréciés à 50% via la constatation d'une provision pour dépréciation.

Les coûts des projets dont l'état d'avancement est postérieur à la finalisation des études faune-flore font eux l'objet d'un calcul de probabilité individuel, en fonction duquel une provision pour dépréciation est constatée selon les taux suivants :

Probabilité de réalisation du projet	Taux de dépréciation
De 0% à 25 %	100%
De 25% à 45%	50%
De 45% à 65%	25%
De 65% à 85 %	10%
De 85% à 100%	0%

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La société Aedes & Photosol Développement a été créée en septembre 2021. L'exercice présenté en colonne N-1 des états financiers a donc une durée de 16 mois.

AEDES & PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 40/42, rue La Boétie – 75008 Paris
903 535 714 R.C.S. Paris
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**

La société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT (518 310 446 R.C.S. Paris), Présidente et associée de la Société a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1. Activité de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2023 est le deuxième exercice de la Société.

La société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'exercice.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1.008.161,20 euros, contre 1.131.136 euros au titre de l'exercice précédent, correspondant à des Projets en cours de développement.

Les autres charges se sont élevées à 900.310,77 euros contre 1.227.423 euros au titre de de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.730.809,86 euros contre 1.792.991 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières s'élèvent à 68.870,83 euros contre 6.096 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 791.519,49 euros contre 667.952 euros au titre de l'exercice précédent.

1.1 Evènements concernant la structure juridique de la Société

Par décisions en date du 2 octobre 2023, les associés ont décidé de modifier la composition du comité de pilotage. Ce dernier est désormais composé de cinq nouveaux membres.

1.2 Evénements concernant l'activité de la Société

Au commencement du partenariat entre AEDES ENERGIES et PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, la liste des « opportunités » s'élevait à 17 projets pour une puissance initiale totale de 251,1 MWc.

Au cours du premier trimestre 2024, les projets de **Colayrac Saint Cirq, Sérignac sur Garonne, Espédaillac, Miremont, Escos, La réunion, Carresse Cassaber – Couscourou, Manduel et Renung** étaient abandonnés au vu des enjeux faune/flore et des problèmes liés à l'emprise ou à la faisabilité financière.

- **Pavie** (32 – Gers) : L'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) a été lancée sur 17,5 ha. La déclaration « loi sur l'eau » est en cours de réalisation. Suite à l'obligation d'évitement de lignes électriques, le dépôt sera probablement inférieur à 12MWc.
- **Thémines** (46 – Lot) : Un recours a été déposé au tribunal administratif de Toulouse le lundi 29 avril pour ce projet suite à une décision de rejet de la demande d'examen au cas par cas en vue de la réalisation d'un projet de micro-centrale photovoltaïque au sol.
- **Duhort Bachen** (40 – Landes) : Le projet est toujours en cours de développement, nous avons reçu l'état initial sur le volet naturel. Des études complémentaires sur les zones humides nous ont permis d'exclure leur présence sur la partie sol. La définition plus précise du projet sol et flottant ainsi que le volet agricole est en cours.
- **Carresse Cassaber (Bedat)** (64 – Pyrénées Atlantiques) : Le projet a été déposé le 21 décembre 2023 pour une puissance de 7,99 MWc. La puissance initiale attendue de 14,3 MWc.
- **Bergerac** (24 – Dordogne) : Le projet a été déposé le 5 octobre 2023 pour une puissance de 10,17MWc et le dossier a été réputé complet en date 30 octobre 2023. Le projet est actuellement en cours d'instruction avec une nécessaire modification d'urbanisme en cours auprès de la communauté d'agglomération de Bergerac et le dépôt d'une demande de dérogation espèces protégées.
- **Bonneville** (24 – Dordogne) : Le projet est en cours de développement. Les contraintes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et enjeux environnementaux sur site ont obligé la réduction du projet à 0,55MWc sur une surface de 1,27ha. Ce projet fusionne avec le projet de Montcaret pour un dépôt commun (même Etude d'impact mais avec différents permis de construire). Le dépôt du permis de construire est prévu pour le 30 juin 2024.
- **Montcaret** (24 – Dordogne) : Le projet est en cours de développement. Les contraintes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les enjeux environnementaux sur site ont obligé la réduction du projet à 5,6MWc sur une surface de 12,4ha. Ce projet fusionne avec le projet de Bonneville pour un dépôt commun (même Etude d'impact mais avec différents permis de construire). Le dépôt du permis de construire est prévu pour le 30 juin 2024.
- **Montazeau** (24-Dordogne) : Le projet est en cours de développement. Les contraintes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les enjeux environnementaux sur site ont obligé la réduction du projet à 5,81MWc sur une surface de 9,7ha. Le dépôt du permis de construire est prévu pour le 28 Juin 2024.
- **Espédaillac** (46-Lot) : Le projet a été déposé début mai 2024. La puissance déposée, revue à la hausse est actuellement de 11,53 MWc.
- **Damiatte** (81-Tarn) : Le permis de construire modifié a été envoyé le 26 avril 2024, l'instruction est en cours. La puissance du projet après les modifications est de 9,58 MWc.
- **Fabas** (82-Tarn-et-Garonne) : Le projet a été déposé et est en instruction. Points de vigilance : Les sondages pédologiques demandés par l'administration lors de l'instruction pour étudier la présence ou non de zones humides critères « sol ». Le projet aurait obtenu un Certificat d'éligibilité du terrain d'implantation (CETI), le rendant éligible aux appels d'offres de la CRE, le point étant à reconfirmer.
- **Reignac** (33- Gironde) : Les études environnementales sont en cours, Groupe AEDES Energies travaille pour le moment sur le projet. Le Projet présente des sensibilités écologiques sur le site.
- **Méréville** (54 – Meurthe et Moselle) : Il s'agit d'un projet agrivoltaïque en phase de relevés faune flore actuellement, le retour des études environnementales est prévu fin décembre 2024. La puissance initiale attendue était de 20 MWc, et le prévisionnel actuel, revu à la baisse, est de 15 MWc.

Les projets de Saugon, Quissaines, la Roche Chalais et Domérat qui avaient été proposés ne sont finalement pas entrés dans le pipe.

La puissance prévisionnelle de l'ensemble des projets est actuellement évalué à environ 90,26 MWc en mars 2024 contre 86,05 MWc pour l'année antérieure.

Contentieux

La Société a fait l'objet d'une requête en date du 6 janvier 2023, sur le fondement de l'article 145 du Code de procédure civile, visant à des mesures d'instruction portant sur l'obtention par saisie de commissaire de justice d'éléments qualifiables, selon les requérants (la société Corfu Solaire), d'acte de concurrence déloyale.

Cette action concerne un projet étudié par les équipes développement de Photosol Développement et non de la Société, ce projet ne faisant pas partie du portefeuille en cours de développement par la Société.

La Société a procédé à une assignation en référé rétractation en date du 23 février 2023.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Le contentieux mené par la société Corfu Solaire à l'encontre de la Société est toujours pendant devant le tribunal de commerce de Paris. Cette procédure est amenée à durer encore probablement plusieurs années.

1.4 Evolution prévisible de la Société

La Société sera toujours amenée à participer au codéveloppement de projets photovoltaïques (prospection et sécurisation foncière, études techniques, environnementales, dépôts de permis de construire, réponse aux appels d'offres...) et à signer des contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de centrales photovoltaïques avec plusieurs sociétés lauréates à des appels d'offres ou dans le contexte du développement de projets photovoltaïques hors cadre réglementaire.

1.5 Recherche et développement

La Société n'a aucune activité de recherche et développement technologique.

2. Prises de participations - Cession de participations – sociétés contrôlées

Nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice, AEDES & PHOTOSOL DEVELOPPEMENT était holding des sociétés suivantes :

- A&P SPV 1 (914 154 836 RCS PARIS),
- A&P SPV 2 (914 155 205 RCS PARIS),
- A&P SPV 3 (914 155 239 RCS PARIS),
- A&P SPV 4 (914 155 247 RCS PARIS),
- A&P SPV 5 (914 155 312 RCS PARIS),
- A&P SPV 6 (914 155 346 RCS PARIS),
- A&P SPV 7 (914 155 395 RCS PARIS),
- A&P SPV 8 (914 155 403 RCS PARIS),
- A&P SPV 9 (914 155 536 RCS PARIS),
- A&P SPV 10 (914 154 869 RCS PARIS),

- A&P SPV 11 (914 154 893 RCS PARIS),
- A&P SPV 12 (914 154 919 RCS PARIS),
- A&P SPV 13 (914 154 984 RCS PARIS),
- A&P SPV 14 (914 155 072 RCS PARIS),
- A&P SPV 15 (914 155 122 RCS PARIS),
- A&P SPV 16 (914 155 148 RCS PARIS),
- A&P SPV 17 (914 155 171 RCS PARIS),

Ces sociétés n'ont pas d'activité actuellement.

3. Résultats / Affectation

Les comptes annuels de l'exercice clos que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice écoulé se traduit par une perte de 791.519,49 euros contre 667.952 euros au titre de l'exercice précédent.

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice selon la répartition suivante en totalité au compte « Report à nouveau » qui passera, après affectation, de -667.952,09 euros à -1.459.471,58 euros.

Il est précisé, en tant que de besoin, et conformément à la loi que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution.

4. Conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10, 4 du Code de commerce, il sera fait mention au registre des décisions des conventions entrant dans le champ de l'article précité.

5. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

6. Situation des mandats du Président

Nous vous indiquons que le mandat du Président n'arrive pas à expiration.

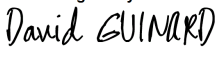
7. Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au Président pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

8. Pouvoirs

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de votre réunion à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

DocuSigned by:

68D629621176434...

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
Par COMPAGNIE BOURBONNAISE
D'INVESTISSEMENTS
Par Monsieur David GUINARD